

Le prix de l'électricité doit rester un atout pour la France

La France joue-t-elle un jeu dangereux en cherchant à préserver l'un de ses principaux atouts : celui du coût relativement compétitif de son énergie électrique ? C'est ce que s'efforce de démontrer l'auteur d'un récent point de vue publié dans ce journal. Quoiqu'il en puisse penser du choix effectué de longue date par notre pays en faveur du nucléaire, celui-ci a au moins eu pour effet de mettre à la disposition des Français, ménages et entreprises confondus, une énergie à bon marché, comparée du moins à celle de nos voisins européens.

Cet avantage, l'un de ceux qui contribuent le plus à la compétitivité de notre économie, est en train de disparaître rapidement. D'après l'Observatoire international des coûts énergétiques, la France est le pays membre de l'OCDE où la hausse du prix de l'électricité a été la plus forte entre 2005 et 2006 : + 48 % d'avril 2005 à avril 2006 (hausse du prix énergie+transport). Parmi les facteurs avancés pour expliquer cette inflation spectaculaire, les investissements nécessaires pour assurer à moyen et long terme la garantie d'approvisionnement du pays

sont le plus souvent invoqués par les producteurs d'énergie.

Que dirait-on d'un hôtelier ou d'un grand distributeur qui doublerait immédiatement le prix de ses chambres ou des marchandises offertes à la vente en vue de financer un ambitieux pro-

Préserveons le génie français en la matière.

gramme de développement ? Ses clients auraient tôt fait de lui montrer l'absurdité de sa décision. Mais le marché de l'électricité ne se compare à aucun autre : certes, ce n'est pas, en elle-même, son ouverture à la concurrence qui est à l'origine des très fortes hausses constatées surtout depuis 2004. Ce n'est pourtant pas non plus la seule dérive des prix du pétrole imputable aux émirats du Golfe : rappelons que la production d'origine thermique (gaz, charbon...) pèse pour 5 % seulement dans la production d'électricité en France, l'essentiel provenant du nucléaire et de l'hydraulique.

En fait, une grande partie de l'explication est ailleurs. Comme l'a indiqué lui-même le président

de la CRE devant l'Assemblée nationale, « il semble que les grands opérateurs ne soient pas en situation de concurrence réelle » sur ce marché et qu'il existe « d'importants risques d'ententes et de manipulations de prix, d'ailleurs souvent dénoncés ».

Est-ce jouer un jeu dangereux que de se donner un minimum de temps pour créer les conditions d'une véritable concurrence, à l'instar de celle qui s'est mise en place dans d'autres secteurs d'activité, et même dans celui de l'énergie ailleurs en Europe ? Le rôle des pouvoirs publics n'est-il pas prioritairement de s'entendre en ce sens avec la Commission européenne ?

A défaut, ce n'est pas la « vassalisation » du marché français de l'énergie vis-à-vis du marché allemand ou la perte de notre souveraineté dans la détermination du prix européen de l'électricité qui seraient le plus à craindre pour les entreprises clientes. C'est plutôt l'inverse, c'est-à-dire la mise en coupe réglée du marché européen par un puissant oligopole de producteurs apatrides, qui fixera ses prix en fonction d'intérêts transfrontaliers... N'est-ce pas d'ailleurs déjà le cas ? La situation des producteurs d'énergie est actuellement partout florissante : l'excellente situation financière d'EDF et d'Electrabel n'a d'égale que celle de RWE, le deuxième producteur allemand, qui annonce un retour sur capital engagé de 36 % en 2006 et prévoit un chiffre proche de 45 % sur 2007. Cette explosion généralisée des marges rend peu crédible l'argument selon lequel la hausse des prix refléterait la hausse des coûts de production des électriciens.

Elle n'est pas en effet de caractère cyclique, attribuable à une quelconque tension physique : la demande d'électricité à usage industriel est en recul. La dérive haussière des marges des producteurs d'électricité résulte pour une grande part d'une « malformation » des prix de cette énergie.

Ce n'est pas faire preuve de protectionnisme que de dire de notre pays qu'il est en Europe celui qui a le plus à perdre à la prolongation de la situation actuelle. Renouons avec le « génie français en matière électrique » en nous rappelant les raisons du choix historique effectué en faveur de l'électronucléaire : non seulement, la nécessité d'assurer notre sécurité d'approvisionnement mais celle de maintenir à un niveau raisonnable le coût de notre énergie électrique, en vue de préserver la compétitivité de notre économie.

Les parlementaires ont donc raison de vouloir préserver l'atout inestimable que représente la « rente nucléaire » pour la France. C'est à quoi tend le tarif de retour proposé, à condition d'être fixé à un niveau proche du tarif réglementé actuel, et durant le temps nécessaire pour que soient mis en place, aux niveaux nationaux et européen, les outils de contrôle et de suivi indispensables au bon fonctionnement du marché de l'énergie : c'est-à-dire un marché dont les prix soient fixés en fonction des coûts réels de production et de développement, non en fonction des seuls coûts du pétrole.

DANIEL PARIS est secrétaire général du Comité de liaison des entreprises ayant exercé leur éligibilité (CLEEE) sur le marché de l'électricité.

LE PACK

LesEchos +  le web de l'économie

la complémentarité
du journal et du web